

MAIRIE DE BEAULON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BEAULON

Session Ordinaire
Séance du 29 avril 2009

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 19

Date de la convocation : 18 avril 2009

Date de l'affichage : 18 avril 2009

L'An deux mil neuf et le vingt neuf avril à vingt heures, le Conseil Municipal de BEAULON s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. LOGNON Alain, Maire, en suite de la convocation faite le dix huit avril deux mil neuf.

Etaient présents : Mrs LOGNON Alain, Maire, ENTREMONT Louis, GILLARDIN Jean-Michel, VOILHES Eric, CROCHET Gilles, MORIN Daniel, BERNON Gérard, TOURAND Gérard, HOUX Laurent, PICOT David, RAMAGE Xavier

Mmes RABOUTOT Odile ; MEVREL Hélène, PONCELET Monique, PIAT Valérie, LAVOCAT Hélène, GUYOT Marie-Louise, METZLER Jacqueline, ROBOTA Colette

Secrétaire : Mme ROBOTA Colette

DELIBERATION POUR ATTRIBUTION DE SUBVENTION
--

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'Allier à Livre Ouvert qui sollicite la Commune de Beaulon pour une subvention à hauteur de 0, 11 € par habitant pour les livres seulement. Elle s'élève donc à 176 €.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, avec 19 voix pour, 0 contre et 0 abstention, d'attribuer la subvention de 176 € à l'Allier à Livre Ouvert.

DEMANDE DE PARTICIPATION DES COMMUNES ADHERENTES AU SICALA

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la participation de la Commune de Beaulon, adhérente au SICILA, s'élève pour 2009 à 192 €, soit 0,12 € par habitant.

Après délibération, le Conseil Municipal, avec 19 voix pour, 0 contre et 0 abstention, décide d'attribuer la participation qui s'élève à 192 € au SICALA.

**DELIBERATION POUR DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU
CONSEIL GENERAL AU TITRE « EQUIPEMENTS SPORTIFS »**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du dossier relatif aux travaux d'aménagements sportifs dont le montant s'élève à la somme HT de 6 270,90 € soit TTC 7 500,00 €.

Il signale que ces travaux peuvent bénéficier d'une aide du Conseil Général dans le cadre de son programme 2009, au titre de la rubrique « Equipements sportifs » dont le taux est fixé à 50 % du montant des travaux, soit une aide de 3 135,45 € HT.

Ouïe cet exposé et après échange de vues, le Conseil Municipal :

- ✓ DECIDE la réalisation de ces travaux
- ✓ SOLLICITE l'aide du Conseil Général dans le cadre de son programme 2009 « Equipements Sportifs » au taux de 50 %, soit une aide de 3 135,45 € HT
- ✓ AUTORISE le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier

**DELIBERATION POUR DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU
CONSEIL GENERAL AU TITRE « TRAVAUX AUX BATIMENTS
COMMUNAUX »**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du dossier relatif aux travaux de rénovation de l'école « rue des Aubrelles », dont le montant s'élève à la somme HT de 20 418,86 € soit TTC 24 420,96 €.

Il signale que ces travaux peuvent bénéficier d'une aide du Conseil Général dans le cadre de son programme 2009 au titre de la rubrique « Travaux aux Bâtiments Communaux », dont le taux est fixé à 30 % d'un montant subventionnable plafonné à 20 000,00 € HT, soit une aide de 6 000,00 € HT.

Ouïe cet exposé et après échange de vues, le Conseil Municipal :

- ✓ DECIDE la réalisation de ces travaux
- ✓ SOLLICITE l'aide du Conseil Général dans le cadre de son programme 2009 « Travaux aux Bâtiments Communaux » au taux de 30 %, soit une aide de 6 000, 00 € HT
- ✓ AUTORISE le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier

DELIBERATION POUR ACCEPTATION DU REMBOURSEMENT DE GROUPAMA SUITE AU SINISTRE CONCERNANT L'INCENDIE AUX VESTIAIRES
--

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que, suite à la déclaration de sinistre survenu le 10/11/2008 (incendie aux vestiaires occupés à titre gratuit par l'association du Ballon Beaulonnais) effectuée auprès de la caisse d'assurances Groupama, celle-ci propose de rembourser à la commune, au vu des factures de réparation, la somme de 811, 44 euros.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte avec 19 voix pour, 0 contre et 0 abstention, le remboursement de Groupama concernant le sinistre relatif à l'incendie dans les vestiaires.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur ENTREMONT Louis présente le dossier de consultation des entreprises relatif à la mise aux normes de la station d'épuration dite du Bourg. Il faudra tout d'abord choisir un maître d'œuvre. La réalisation des travaux est prévue pour 2010. Des subventions seront demandées.

Monsieur LOGNON Alain propose au Conseil Municipal de créer une Commission Urbanisme afin d'établir un document d'urbanisme, à savoir soit une carte communale, soit un Plan Local d'Urbanisme. Cette Commission travaillera en collaboration avec la DDE. Après discussion, Monsieur ENTREMONT Louis, Monsieur BERNON Gérard, Madame GUYOT Marie-Louise et Monsieur HOUX Laurent se proposent pour être membres de la Commission d'Urbanisme qui sera complétée par des personnes extérieures au Conseil Municipal.

Monsieur TOURAND Gérard présente le devis qu'il a demandé pour le marquage au sol dans le bourg. Celui-ci s'élève à 2 717, 25 € et la somme sera imputée sur le programme travaux de voiries 2009.

Monsieur LOGNON Alain fait un compte rendu de son entrevue avec Allier Habitat et le Groupe Vinci au sujet de la réfection des bâtiments Bernardin. Ces derniers prendraient en charge cette rénovation et proposent d'y aménager une salle d'exposition pour le musée et plusieurs logements. Un prix de vente devra donc être fixé prochainement.

Monsieur ENTREMONT Louis informe que dans le cadre de l'achat d'ordinateurs pour le secrétariat de Mairie, plusieurs entreprises ont été consultées et que l'entreprise SOS Ordi a été retenue.

Monsieur ENTREMONT Louis informe également qu'il a participé à plusieurs réunions organisées entre un expert, Mr DE MONSPEY et la Commune, dans le cadre du litige qui nous oppose avec la SCI Saut du Loup, suite à la mauvaise qualité des rejets de la station d'épuration dite du Bourg. Le projet de construction d'une nouvelle station étant en cours, des mesures compensatoires, à savoir l'installation de clôtures et l'aménagement de 2 abreuvoirs seront prises en charge par la caisse d'assurances Groupama.

Madame LAVOCAT Hélène présente la plaquette de bienvenue qui sera distribuée aux nouveaux arrivants sur la commune. Une liste des nouveaux habitants est donc tenue afin d'organiser une soirée d'accueil.

Monsieur GILLARDIN Jean-Michel demande si le passage caméra « chemin de la Voûte » « les Alouettes » « rue des Aubrelles » « le Pré du Comte » « les Mûriers » « le Meuble » a été effectué. Monsieur LOGNON Alain l'informe que nous sommes dans l'attente des résultats.

Madame PONCELET Monique annonce que l'exposition « Les Femmes dans la Résistance » est organisée du 08 au 10 mai 2009, avec son inauguration après le défilé et qu'une table ronde aura lieu le samedi 09 mai à 16 h 00 salle de l'ancienne cantine. Elle sera également ouverte le 16 et 17 mai 2009. Les écoles de la Communauté de Communes VBSB ont été invitées à la découvrir du 11 au 15 mai 2009. Elle informe également que la Commission Culture travaille sur le projet du 20^{ème} anniversaire de la convention des Droits de l'Enfant qui sera célébré courant novembre.

Monsieur LOGNON Alain indique que l'Education Nationale a proposé des ordinateurs portables pour les communes en zones rurales. La Commune de Beaulon a postulé pour pouvoir y prétendre.